

DIPLÔMES ET HONORAIRES.

Le diplôme de **Licencié en Sciences comptables** délivré par l'École des Hautes Études est signé par le recteur de l'Université Laval et contresigné par trois membres du jury, par le secrétaire de la Province ainsi que par le secrétaire de l'Université.

Les candidats doivent verser la somme de \$20 pour obtenir leur parchemin.



MATIERES SUR LESQUELLES PORTE L'EXAMEN FINAL.

L'examen de la **Licence en Sciences comptables** porte sur les matières suivantes :

COMPTABILITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE.

A. — Théorie de la Comptabilité.

B. — Comptabilité :

- a. — de sociétés commerciales ;
- b. — de compagnies par actions ;
- c. — de corporations (municipales et scolaires) ;
- d. — de compagnies fiduciaires ;
- e. — de compagnies de prêts ;
- f. — de banques ;
- g. — d'assurances.

C. — Liquidation et dissolution ;

D. — Vérification.

DROIT COMMERCIAL.

Compagnies par actions. — Sociétés. — Banques et lettres de change. — Faillites — Liquidations. — Curateurs. — Contrats de fiducie. — Mandats et représentation commerciale. — Exécuteurs testamentaires.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Production des richesses. — Capital et travail. — Concentration industrielle. — Mécanisme de l'échange. — Organes de crédit. — Répartition.

FINANCES PUBLIQUES.

La préparation, le vote, l'exécution et le contrôle du budget. — Les impôts fédéraux, provinciaux et municipaux. — Emprunts et conversions.

